

Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2023 - 49

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Conseillers votants :	23
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 06 juin 2023

**OBJET : CREATION D'UN POSTE  
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF  
PARCOURS EMPLOI  
COMPETENCES CONTRAT  
UNIQUE D'INSERTION CONTRAT  
D'ACCOMPAGNEMENT DANS  
L'EMPLOI PEC CUI-CAE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le treize juin,  
le conseil municipal de la Commune de  
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Pascale  
MORIAUD, Maire*

**PRESENTS** : TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.  
STUBERT B.CHANTELOT C. PLEYNET  
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. DIANA  
C. RACINE FREIXENET M. QUERNEC  
GARIN C. MATTERA A. CHAMPEAU S.  
CHANTELOT L.

**EXCUSES** : CHEVRON F. « pouvoir à  
RACINE FREIXENET M. » CORNU C.  
« pouvoir à MORIAUD P. » GEROUDET A.  
« pouvoir à FICHARD B. »

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire informe le conseil municipal :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'ATSEM à raison de 31 heures 30 rémunérées par semaine (20 heures minimum).

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

(9 mois minimum, 12 mois maximum - renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Madame le Maire propose au conseil municipal le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'ATSEM à temps non complet 31 heures 30 rémunérées par semaine pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 et suivants,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-9 Bis du 20 janvier 2023 de la région Auvergne-Rhône-Alpes fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les « Parcours Emploi Compétences » (PEC), les « Contrats Initiatives emploi – jeunes » (CIE jeunes) et les « Contrats initiative emploi- tous publics » (CIE tous publics),

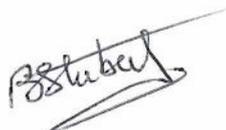
**ADOpte** la proposition de Madame le maire ;

**AUTORISE** à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Brigitte STUBERT



Le maire  
Pascale MORIAUD

